VENTES AUX ENCHERES.

Par GURLEY & PARKINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Philip Stich

No. 113,350, DIVISION A.

Un Cottage Double élégant et bien situé et rapportant des revenus

Nos 1228 et 1230 RUE GRAVIER, entre Franklin et Bassin

AUSSI

Un billet hypothécaire; des boucles d'oreilles en diamant, bague en diamant; montres, broche; chaîne d'or, etc.

Seront vendus aux enchères publiques, le JEUDI 30 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre signé le 28 août 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, en ce moment absent en permis de congé; du dossier No. 113,350, Division A; je, E. Randolph Gurley, encanteur dûment patenté, dans et pour la Paroisse d'Orléans, vendrai aux enchères publiques à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, les propriétés suivantes décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes des dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme lot quatre dans l'Ilet borné par les rues Gravier, Franklin, Perdido et Bassin, d'après un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, daté le 5 avril 1858, déposé à l'étude de T. Guyol, ancien notaire dans cette ville, sous le numéro 300; lequel dit lot mesure, en mesure américaine, vingt-six (26') pieds trois (3") pouces de face à la rue Gravier, par une profondeur de soixante-huit (68') pieds huit (8") pouces, et est borné à l'arrière par une allée quatre (4) pieds cinq (5") pouces de large, commune à ce dit lot et à d'autres. Les améliorations sont désignées par les numéros municipaux 1228 et 1230 rue Gravier, et comprennent un gentil cottage double, rapportant un joli loyer; le dit cottage contenant trois chambres de chaque côté, et ayant service d'eau et d'égouts.

Aussi, en même temps, et à la même place, un certain billet hypothécaire tiré et souscrit par Lee Mechcor, à son propre ordre, et endossé par lui-même, daté, Nouvelle-Orléans, Louisiane, le 26 mars 1913, et payable pour la somme de cent ($100.00) dollars, cinq ans après date, avec intérêt au taux de sept pour cent par an, à partir de la date jusqu'au solde, et paraphé, "Ne Varietur" par Gustave V. Rieau, notaire, afin d'être identifié avec un acte passé devant lui le 26 mars 1913.

Un assortiment de bijouterie, comprenant une bague en diamant, de boucles d'oreille en diamant, montre en or pour dame, chaîne d'or, broche, etc., le tout d'après la liste d'inventaire consignée au dossier.

Conditions: Comptant. Les loyers de la dite propriété foncière n'appartiendront à l'acquéreur qu'après la date de la signature de l'acte de vente qui sera passé devant W. W. Young, notaire, aux frais de l'acquéreur; ce dernier sera responsable en sus du prix de la vente, du payement des taxes dûes sur la dite propriété pour l'année 1915, et aussi de coût des timbres d'impôt des contributions indirectes, et des certificats. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication par

GURLEY & PARKINSON, Encanteurs.

août 29—sept 5 12 19 26 30

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante demeure à deux étages, No. 1731 avenue de l'Esplanade.

Grande portion de terre sur le chemin de Gentilly.

Succession de John F. Del Corral — No. 113,131.

Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI 30 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, seront vendues à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 août 1915, de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la cour susdite, Division "C," dans l'affaire ci-dessus mentionnée, les propriétés suivantes à savoir:

1er. L'élégante résidence en bois, à deux étages, 1731 avenue de l'Esplanade, contenant des antichambres, dix chambres et salle de bain, sur un certain lot de terre et les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 761, borné par l'avenue de l'Esplanade, et les rues Roman, Kerlerec et Derbigny, désigné par la lettre "B," d'après un croquis ou certificat d'arpentage fait par G. H. Orandjean, voyer, annexé à un acte devant F. J. Dreyfous, notaire, daté le 1 avril 1895, d'après lequel croquis le dit lot se trouve à une distance de soixante-six pieds, six lignes du coin de l'avenue de l'Esplanade et la rue Roman, et mesure trente-cinq pieds de face à la dite avenue de l'Esplanade, soixante-dix pieds de large à l'arrière, par une profondeur sur le côté vers la rue Derbigny, courant obliquement vers la rue Kerlerec de cent-soixante-quatre pieds, et une profondeur sur l'autre ligne de côté de la rue Roman de cent cinquante-huit pieds, deux pouces et deux lignes.

2. Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 897, bornée par les rues Roman, Prieur, Kerlerec et l'avenue de l'Esplanade, désignée par la lettre "B," sur un certificat d'arpentage fait par D. E. Seghers, voyer, daté le 20 février 1905, annexé à un acte de vente devant M. V. Dejan, notaire, le 2 mars 1905, et est situé à un point distant de cent-vingt-cinq pieds, huit pouces du coin de l'avenue de l'Esplanade et de la rue Roman, et mesure, en mesure Américaine, trente-un pieds, huit pouces et trois lignes de face sur la rue Roman, par une profondeur entre lignes parallèles de soixante-deux pieds, onze pouces et trois lignes, et est formée de la façade de la portion du lot désigné par la lettre "E."

3. Une certaine pièce ou portion de terre située à Lee Station, en arrière du Troisième District de cette ville, sur le côté droit du chemin de Gentilly, la partie la plus étendue du lot est désignée par le numéro 116 d'après un croquis signé par D. E. Seghers, voyer et dessinateur, daté du 1 mars 1909, annexé pour référence à l'acte d'acquisition ci-après mentionné, du vendeur actuel; le dit morceau ou portion de terre mesure d'après le dit croquis cinquante pieds de face à l'avenue Gentilly ou chemin du Gentilly, cinquante pieds de large à l'arrière sur une profondeur de trois cents pieds, entre lignes parallèles; et est borné à la ligne supérieure et à la ligne inférieure par la propriété qui appartient maintenant ou appartenait anciennement à David W. Hames.

Termes et Conditions.—La propriété foncière décrit en premier sera vendue à la condition de payement de la moitié ou du tout, comptant, à la faculté de l'acquéreur; et le solde s'il y en a à l'échéance d'un an, ou d'un an ou deux, au gré de l'acquéreur. La partie de cette vente qui serait sujette à échéance devra être protégée par des billets de l'acquéreur, à son ordre; et endossés par lui portant intérêt de huit pour cent par an à partir de la date de l'acte de vente, jusqu'à complète extinction de la dette; les dits billets étant garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur, sur la propriété; aussi la convention de non aliénande et toutes des clauses usuelles de garanties d'hypothèque; et cinq pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de litige: ainsi que toutes les clauses relatives à l'assurance. Les propriétés décrites en second et en troisième lieu seront vendues au comptant, les loyers appartiendront à l'acquéreur à partir de la date de l'acte de vente; l'acquéreur des dites propriétés devra payer tous les frais de certificats, timbres documentaires du département des contributions indirectes, et toutes les taxes de 1915; le tout étant en sus et au-dessus du montant de chaque enchérissement; les acquéreurs devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et les frais des actes de vente, qui seront dressés par James Simeon, notaire, coût de l'acte sera à la charge des acquéreurs.

août 29—sept 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons terrains pour bâtir, dans le Troisième District, près des lignes de tramway.

Succession de Jacob Emmer, Jr., No. 93,950, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur; bureau, 339 rue Carondelet. Le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 19 août 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, agissant pour le juge Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en villégiature, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 590, bornée par les rues Independance, Congrès, Villeré et Robertson, désignée comme le reste de l'Ilet No. 590. La dite portion de terre, ou le reste de l'Ilet 590, comprend l'entier du dit Ilet, à l'exception de quatre lots désignés par les numéros 9, 10, 11 et 12, qui se touchent les uns aux autres, et mesurant, en mesure américaine, chacun, 31' de face à la rue Congrès, par une profondeur de 98' 9" 4"'; les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le numéro municipal 1406 rue Indépendance.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, et le solde, s'il y en a, à un crédit de un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, divisé en paiements égaux, représentés par des billets de l'acquéreur, portant intérêt à sept pour cent par an, garantis par hypothèque par lien et privilège du vendeur; l'acquéreur devra faire assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit, et transférer la police ou les polices d'assurance, au bénéficiaire ou les bénéficiaires des billets; l'acte devra contenir la clause de non-aliénation, une vente sans évaluation, et dix pour cent pour les frais d'avocats, en cas de procès forcer le paiement du billet, et toutes les autres clauses usuelles de vente ou des ventes; l'acquéreur devra payer en plus du prix d'achat de cette vente, les taxes pour l'année 1915, l'acte de vente qui sera passé devant Francis D. Charbonnet, notaire, de cette ville, aux dépens de l'acquéreur. Dix pour cent [illegible]

[illegible]

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire du receveur de la Franklin Temperance Hall Association, No. 113,197, Cour Civile de District, Division A.

Propriété de valeur du Troisième District

1103 RUE SPAIN, coin Rempart

Bâtisse à deux étages en briques.

Bon emplacement d'affaires.

A l'enchère, le JEUDI 7 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne.

Par Stroudback & Latter, Harry Latter, encanteur, vendra à l'enchère publique, à la date susdite, en vertu d'un ordre signé le 20 août 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Honorable T. C. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, actuellement absent en congé, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ou en quelque sorte y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Love (maintenant Rempart), Spain et Goodchildren (maintenant St-Claude), et Washington (maintenant avenue St-Roch), laquelle dite portion de terre mesure soixante-quatre pieds de face à la dite rue Spain, par une profondeur et façade de 100 pieds sur la dite rue Love (maintenant rue Rempart), et soixante-quatre pieds de large sur la ligne à l'arrière, toute mesure américaine, et est formée des parties des lots 308 et 309, sur le plan original de Faubourg Marigny, daté le 16 mars 1806, et déposé dans le bureau de T. O. Stark, notaire.

Acquis par la dite Association par achat de Class Gerrets, par acte devant William G. Lathan, notaire, le 11 décembre 1856, et enregistré dans le livre No. 71 des aliénations, folio 699. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages comme garni et salle de tempérance, contient un magasin, 9 chambres, 2 antichambres, corridor, et une grande salle d'assemblée. Dans la cour il y a 3 dépendances, hangars, etc.

Conditions: Comptant; l'acquéreur devra payer pour les certificats, assumer en plus de l'enchère, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1915, et payer pour l'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.

PAUL W. MALONEY, Avocat.

sept 5 12 19 26—oct 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de M. et Mme August G. Mayewsky

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 113,177, Division A.

Bon Placement en Cottages,

1933-35 rue Deuxième, entre les rues Rempart et Dryades.

1937-39 rue Deuxième, entre les rues Rempart et Dryades.

A l'enchère publique, le MARDI 28 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No. 311 rue Baronne, par Stroudback & Latter, Harry Latter, encanteur, je vendrai, à l'enchère publique à la date susdite, en vertu d'un ordre signé le 17 août 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, actuellement absent en congé, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Deuxième, St-Denis ou Sud Rempart, Dryades et Première, la dite portion de terre forme le coin des rues Deuxième et St-Denis, et mesure, en mesure américaine, à peu près 35 pieds de face à la rue Deuxième, par une profondeur et façade, sur la rue St-Denis ou Rempart, de 70 pieds; la dite portion de terre étant une partie du lot original No. 5, d'après un plan dressé par M. Buisson, daté le 5 mars 1832, les bâtisses y appartenant sont désignées par les numéros municipaux 1937-39 rue Deuxième. Les améliorations comprennant un cottage double en bois, avec toit ardoisé, contenant 3 chambres de chaque côté, ayant les égouts et l'eau. Une autre portion de terre, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, etc., dans le même district et Ilet, et touchant à la propriété plus haut mentionnée, mesurant, en mesure américaine, 27 pieds 6 pouces de face à la rue Deuxième, par une profondeur de 50 pieds, plus ou moins, et étant une partie du lot original No. 5, d'après le plan mentionné. Les bâtisses portent les numéros municipaux 1933-35 rue Deuxième. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, contenant 3 chambres de chaque côté, avec les égouts et l'eau.

Conditions: Comptant; l'acquéreur devra payer au-dessus de son enchère, les taxes dûes pour l'année 1915. Les actes de vente devant J. Henry Forcelle, Jr., notaire, aux dépens de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

HARRY LATTER, Encanteur.

E. W. RISCHOW, Avocat.

août 29—sept 5 12 19 26 28

PAR C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Ignacio Randazzo, No. 91,353, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Par C. A. Tessier & Son, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau, 151 rue Carondelt.

JEUDI 30 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, seront vendus à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 23 août 1915 par l'Honorable Porter Parker, juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, située et se trouvant et étant dans la Paroisse Plaquemines, Etat de la Louisiane, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à une distance d'à peu près 52 milles, en bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant et mesurant un demi (½) arpent de face sur le dit fleuve, par une profondeur de quarante (40) arpents, bornée sur la ligne supérieure par la terre de J. Ingraham, et sur la ligne inférieure, par la terre des héritiers Potash, ensemble avec les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en dépendent. La propriété est en bon état, a un grand nombre d'orangers en pleine production, et une bonne bâtisse.

Conditions: Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes de 1915, dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente, comprenant les timbres du revenu de [illegible]

[illegible]

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de succession, cottage double, 826-828 rue Joséphine, entre les rues Laurel et Annonciation, le JEUDI 7 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Succession de Mlle Magdalena Pe-Stoll, No. 113,237, Cour Civile de District, Division E.

Le JEUDI 7 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et en obéissance d'un ordre émis, daté et signé le 1er septembre 1915, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, je, Ernest A. Carrere, encanteur dûment autorisé dans et pour la Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtiments qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Joséphine, Laurel, Jackson et Annonciation, désigné par le No. Six A, et mesurant 31 pieds 5 pouces de face à la rue Joséphine, par une profondeur de 89 pieds, 8 pouces et 5 lignes sur le côté vers la rue Laurel, et sur l'autre côté du dit lot, le dit lot a une profondeur de 36 pieds, 4 pouces et 4 lignes à un point où les lignes se joignent, et courent obliquement vers la rue Laurel, 2 pieds 11 pouces, de là, le dit lot a une nouvelle profondeur de 53 pieds à l'arrière ligne, sur laquelle le dit lot mesure 30 pieds, 10 pouces et 5 lignes, le tout d'après un plan de subdivision tracé par John F. Braun et J. Weigel, voyers et architectes, daté le 18 septembre 1879, annexé pour référence à un acte passé devant Chas. G. Andry, ancien notaire de cette ville, le 25 octobre 1879, acquis par acte devant James Simeon, notaire, le 1er juin 1906, enregistré C. O. livre 205, folio 732. Les améliorations sont connues comme les Nos. 826-828 rue Joséphine, et comprennent un cottage en bois, toit ardoisé, contenant 4 chambres, salle de bain, eaux et égouts de chaque côté.

Termes et Conditions. Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1915, payer les frais des certificats, tax de revenu fédéral; les loyers à partir du jour de la vente appartiendront à l'acquéreur, mais ce dernier aura à payer l'acte de vente qui sera passé devant George W. Flynn, notaire.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs.

M. D. DIMITRY, Esq., Avocat.

Sept 5 12 19 26—oct 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.—Cottage seul, 1311 rue Féliciana, entre les rues Urquhart et Villeré. Comprenant un cottage seul, en bois, 4 chambres, hangar, etc.

Magasin du coin, et résidence, anciennement occupé par une épicerie et bar, 1301-03-05-07 rue Féliciana. Comprenant un magasin et résidence, immeuble double, en bois, avec toit en ardoises, et un bar avoisinant, construit en briques, contient un grand salon de bar, et 9 chambres.

Le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Succession de Mme Wilhelmina Seenring, épouse de Frédérick Scheuter.—No. 113,041, Division C, Cour Civile de District.

Le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et en obéissance à, l'ordre lancé, daté et signé le 17 août 1915 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, je, Ernest A. Carrère, encanteur dûment autorisé comme tel, dans et pour la Paroisse d'Orléans, et ville de la Nouvelle-Orléans, procéderai à vendre aux enchères publiques, les propriétés suivantes, décrites à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Urquhart, Clouet, Féliciana et Villeré, désigné par le No. 20 sur un certain plan de L. H. Pillé, voyer, daté du 11 janvier 1871: le dit lot mesure trente-et-un pieds de face à la rue Féliciana, par une profondeur de cent dix-sept pieds, quatre pouces et six lignes entre lignes parallèles.

2o.—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous des droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Urquhart, Féliciana, Clouet et Villeré, désigné comme lots Nos. 21 et 22 sur un plan fait par L. H. Pillé, voyer, en date du 11 janvier 1871, copie duquel est annexée à un acte déposé à l'étude de William J. Castell, ancien notaire, et d'après ce dit plan des dits lots se touchent, et mesurent comme suit:

Le lot No. 21 commence à une distance de trente-et-un pieds du coin des rues Urquhart et Féliciana, et mesure trente-et-un pieds de face à la rue Féliciana, par une profondeur de cent dix-sept pieds, quatre pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Termes et Conditions: Un tiers ou plus, comptant; le solde dans un délai d'un ou de deux ans, garanti par des billets de vendeur, portant un intérêt de 8 pour cent, et ayant toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur devra en sus du montant de son enchérissement s'obliger de payer les taxes de 1915. L'acquéreur devra payer les frais de l'acte de vente pardevant H. L. Loomis, Jr., notaire. Un dépôt de dix pour cent doit être versé au moment de l'adjudication, en acompte sur la vente, et ne portant pas d'intérêt.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs.

HUGH H. SUTHON, Avocat.

août 22 29—sept 5 12 19 23

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double

No 600 rue Verret, coin Evelina

Succession de Bertha Lombard, épouse de Alexander Taylor, No. 110,472, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, sera vendu à l'enchère publique, MARDI 11 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, bureau 811 rue Perdido, en vertu d'un ordre daté le 6 août 1915, et signé par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans le procès ci-dessus intitulé, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet numéro cent dix-huit, Ilet State No. 6, borné par les rues Verret, Evelina, Olivia et l'avenue Opélousas, désigné comme lot No. 18, et mesure trente (30') pieds, trois (3") pouces et trois (3"') lignes de face à la rue Verret, sur une profondeur et façade de cent trois (103') pieds, quatre (4") pouces et une (1"') ligne à la rue Evelina, quatre-vingt-dix-neuf (99') pieds, trois (3") pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 17, et a trente (30') pieds de large à l'arrière. L'amélioration consiste en un cottage ardoisé, 600 rue Verret, contenant 4 chambres et galerie de chaque côté.

Conditions: Comptant; dix pour cent de dépôt au moment de la vente; l'acte de vente au dépens de l'acquéreur, devant W. J. Hennessey, notaire. L'acquéreur devra payer en outre du prix de l'adjudication, tous les certificats nécessaires et le coût des timbres de revenu des Etats-Unis, et assumer le paiement des taxes d'état et de ville de l'année 1915.

août 12 15 22 29—sept 5 12 14

Par LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mandeville P. Arnoult vs. William M. Junghlut.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 69,971 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques à mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI 16 septembre 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un piano et tabouret, un buffet à vaisselle, un buffet, un dressoir, un refrigérateur, un ameublement de salon de six pièces, six chaises, une table de cuisine, une natte artistique, une armoire W. D., etc., etc.

Saisie dans le procès ci-dessus.

P. McGILL,

Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.

sept 5 11 16

AVIS A NOS ABONNES.

Toujours soucieux de servir nos lecteurs avec ponctualité nous serions très reconnaissants aux personnes qui ne recevraient pas leur journal régulièrement [illegible]

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille, S. V. P.

Les Faux des Maires.

Nous avons déjà dit que plusieurs parquets se préoccupaient des fausses déclarations de certains maires certifiant que des cochers, des valets de chambre, des maçons et même des notaires, étaient des cultivateurs pour leur faire obtenir les congés de moissons.

On nous signale un acte dangereux de ces complaisances municipales.

Dans un village de la zone la plus surveillée des armées se trouve une grande propriété appartenant à une allemande au sujet de laquelle une instruction administrative fut ouverte pour espionnage au début de la guerre. Comme le dame fut mariée, en secondes noces à un Américain, on la laissé en liberté, mais surveillée comme il convient. Or, le maire de cette commune a demandé et obtenu un congé de quinze jours pour le jardinier de l'Allemande, déclarant faussement que c'était un ouvrier agricole dont la présence était nécessaire pour la moisson. Le congé fut accordé à ce faux ouvrier agricole qui quitta le front pour venir ratisser les platebandes de l'Allemande.

Cela ne paraissait pas suffisant, le même maire vient de demander un nouveau congé de quinze jours pour le même faux ouvrier agricole, sous le même faux motif de moisson et, en ajoutant: "la présence de cet ouvrier est indispensable à la commune". Ce qui est un comble.

Du moment où les procureurs de la République enquêtent sur les maires qui commettent des faux, il serait bon, d'inviter ces maires à cesser de mentir officiellement pour maintenir en congé les domestiques des Allemands gravement soupçonnés d'espionnage.

Les Allemands Redoutent une Crise Ministérielle en Espagne.

De vives inquiétudes se manifestent dans les milieux princiers allemands et surtout bavarois au sujet des intrigues des libéraux, des radicaux et des socialistes espagnols en vue de renverser le ministère conservateur Dato. Les milieux princiers estiment que "dans les circonstances présentes, un ministère conservateur peut seul assurer la paix intérieure et le maintien de la neutralité." Le prince Ludwig-Ferdinand de Bavière, oncle du roi Alphonse, se montre particulièrement inquiet pour la sécurité de la famille royale et surtout pour les intérêts de la cause austro-allemande en Espagne.

Du Tsar Nicolas au Roi de Serbie.

Le "Foreign Office" de Londres a eu connaissance de la lettre autographe que le Tsar Nicolas II a envoyée au Roi Pierre de Serbie, lui représentant les avantages qu'il y a à faire des concessions justes et nécessaires à la Bulgarie. L'empereur de Russie donne son opinion sur l'inefficacité du traité que la Serbie avait avec la Grèce.

La Bulgarie et l'Alliance Balkanique

On constate un vif mouvement d'opinion pour renouer l'Alliance Balkanique en ne tenant aucun compte des résistances de la Grèce. On considère que la question de Kavalla est secondaire car, si la Bulgarie entre dans la Quadruple Entente, ou on lui rendra Kavalla, ou, par la force des choses, cette ville et son territoire seront rendus par la Bulgarie.

CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

Texas and Pacific R. R.

Station Union.

DEPART	
Texas Express	6:35 a m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, Shreveport, Dallas, Fort Worth et E. Paso	12:30 p m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie	12:30 p m
Torras Local	4:25 p m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport et Nord Texas	7:00 p m
ARRIVEE	
Texas Express	7:50 p m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, El Paso	8:35 a m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie	8:35 a m
Torras Local	11:45 a m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport et Nord Texas	5:35 p m

Southern Pacific Company.

Station Union.

DEPART	
Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires	6:45 a m
Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie	11:00 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, aco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et intermédiaire	11:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations intermédiaires	3:05 p m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas	8:00 p m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, points intermédiaires	11:30 p m
ARRIVEE	
Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires	5:25 p m
Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie	8:50 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, aco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et intermédiaires	7:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations intermédiaires	11:40 a m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas	8:50 a m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso, Californie et points intermédiaires	6:45 p m

N. O., T. & M. R. R.

Frisco Lines.

Station Terminus, rue Canal.

"THE CALIFORNIA SPECIAL." DEPART.	
No. 1 — Houston, Galveston, Grand Canyon, Los Angeles, San Francisco, Phoenix et Brownsville	7:40 p m
ARRIVEE.	
No. 4 — Houston, Galveston, Grand Canyon, Los Angeles, San Francisco, Phoenix et Brownsville	9:20 p m
DEPART.	
No. 3 — Bâton-Rouge, Opelousas, Beaumont, Houston, Corpus Christi, Brownsville et Nord Texas	7:43 a m
"THE TEXAS LIMITED." ARRIVEE.	
No. 2 — Bâton-Rouge, Opelousas, Beaumont, Houston, Corpus Christi, Brownsville et Nord Texas	7:50 a m

New Orleans Great Northern R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART	
Tous les Jours Excepté Dimanche.	
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire	7:05 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	4:20 p m
Dimanche seulement.	
Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	7:35 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	6:00 p m
Excursions des dimanches et mercredis.	
Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et intermédiaire	7:35 a m
ARRIVEE	
Tous les Jours Excepté Dimanche.	
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire	5:55 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	8:45 a m
Dimanche seulement.	
Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	8:05 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	10:26 a m
Excursions des dimanches et mercredis.	
Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et intermédiaire	[illegible]

Illinois Central R. R.

Station Union.

DEPART	
Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:30 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:05 p m
Local Mail	6:30 a m
Northern Express	3:00 p m
McComb Accommodation	5:40 p m
The Merry Widow	3:00 a m
ARRIVEE	
Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:55 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	10:45 a m
Local Mail	4:00 p m
Northern Express	9:10 a m
McComb Accommodation	8:45 a m
The Merry Widow	10:20 p m

Le Moto-Car allant à Kenner part de la Station Union à 6 a. m., 8 a. m., 10 a. m., midi, 2 p. m., 4 p. m., 6 p. m., 8:30 p. m., et 11:15 p. m.

Yazoo and Mississippi Valley R. R.

Station Union.

DEPART	
Delta Express	7:15 a m
Memphis Fast Express	2:55 p m
Bayou Sara, Woodville Passenger	4:15 p m
ARRIVEE	
Delta Express	5:40 p m
Memphis Fast Express	8:35 a m
Bayou Sara, Woodville Passenger	9:50 a m

Queen and Crescent R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART	
New York et Washington	7:30 p m
Cincinnati et Asheville	7:30 p m
St. Louis et Chicago	4:45 p m
Cincinnati et Asheville	8:15 a m
St. Louis et Chicago	8:15 a m
Meridian Accommodation	5:00 a m
Meridian Local	4:45 p m
Hattiesburg Local	
Excursion du dimanche.	
Carriere et points intermédiaire	7:15 a m
ARRIVEE	
New York et Washington	9:40 a m
Cincinnati et Asheville	9:40 a m
St. Louis et Chicago	9:40 a m
Cincinnati et Asheville	10:10 p m
St. Louis et Chicago	10:10 p m
Meridian Accommodation	4:40 p m
Meridian Local	
Hattiesburg Local	8:10 a m
Excursion du dimanche.	
Carriere et points intermédiaires	7:25 p m

Louisiana Railway and Navigation Company.

Station Terminus, rue Canal.

No. 9—			No. 1
5:00 p m..Dép	Nouvelle-Orléans	Ar..	8:05 a m
8:00 p m..Ar	Bâton-Rouge	Dép..	5:05 a m
8:30 p m..Dép	Bâton-Rouge	Ar..	5:03 a m
10:00 p m..Dép	Angola	Dép..	2:35 a m
12:39 a m..Dép	Mansura	Dép..	11.19 p m
2:49 a m..Ar	Alexandria	Dép..	10:08 p m
2:19 a m..Dép	Alexandria	Ar..	10:55 p m
3:36 a m..Dép	Aloha	Dép..	8:42 p m
7:30 a m..Ar	Shreveport	Dép..	5:00 p m
No. 6—			No. 5
6:55 a m..Dép	Nouvelle-Orléans	Ar..	7:05 p m
9:55 a m..Ar	Bâton-Rouge	Dép..	4:00 p m
10:00 a m..Dép	Bâton-Rouge	Ar..	4:00 p m
12:01 p m..Ar	Angola	Dép..	2:00 p m
No. 3—			No. 4
6:30 a m..Dép	Shreveport	Ar..	7:15 p m
9:24 a m..Dép	Campti	Dép..	4.31 p m
11:59 a m..Ar	Alexandria	Dép..	2:00 p m

Louisiana Southern R. R.

BRANCH GULF COAST LINES (FRISCO).

Départ.	Arrivée.
7.00 a m..Pointe-à-la-Hache, Pass'r..	4:50 p m
Tous les jours excepté dimanche.	
3:00 p m..Pointe-à-la-Hache, Pass'r..	6:40 p m
Tous les jours.	
7:30 a m..Pointe-à-la-Hache, Pass'r..	6:40 p m
Dimanche seulement.	
6:00 a m......Shell Beach Motor......	9:00 a m
Tous les jours excepté dimanche.	
8:00 a m......Shell Beach Motor......	9:00 a m
Dimanche seulement.	
5:00 a m..Sportsmen's Special, Shell Beach	5:45 p m
Dimanche seulement.	
5:00 p m......Shell Beach Motor......	7:43 p m
Tous les jours.	
6:00 a m......Shell Beach Motor......	7:45 p m

Louisville and Nashville R. R.

Au Pied de la rue du Canal.

ARRIVEE	
New York et Nouvelle-Orléans Limited	7:50 a m
Washington et New-York Malle	8:45 p m
Birmingham et Cincinnati	7:15 a m
Asheville Express	8:55 p m
Louisville et Cincinnati	[illegible]
Pensacola et Jacksonville	7:15 a m
Mobile Accommodation	11:30 a m
Montgomery Accommodation	7:55 p m
Dimanche Gulf Coast Excursion	8:45 p m
DEPART	
New York et Nouvelle-Orléans Limited	[illegible]
Washington et New-York Malle	[illegible]
Birmingham et Cincinnati	[illegible]
Asheville Express	[illegible]
Louisville et Cincinnati	[illegible]
Pensacola et Jacksonville	[illegible]
Mobile Accommodation	[illegible]
Montgomery Accommodation	[illegible]
Ocean Springs Accommodation	[illegible]
Gulf Coast Accommodation	[illegible]